



**Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel –
à Québec et L'Ancienne-Lorette**

LE RAPPORT DU BAPE EST MAINTENANT PUBLIC

Québec, le 28 septembre 2017 – À la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend public aujourd'hui son rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel – à Québec et L'Ancienne-Lorette* par l'Agglomération de Québec. Ce mandat d'enquête et d'audience publique a débuté le 15 mai dernier. La commission d'enquête, chargée de l'examen du projet, était présidée par M. Denis Bergeron, qui était secondé par M^{me} Jeanne Charbonneau, commissaire.

Le projet de réaménagement de la rivière Lorette vise à assurer la sécurité des personnes et la protection des biens des riverains, en raison de pluies extrêmes, notamment celles de 2005, qui ont provoqué des inondations majeures occasionnant des dommages substantiels aux propriétés de plusieurs résidents et commerces des villes de L'Ancienne-Lorette et de Québec.

Pour contribuer à une meilleure protection contre les inondations, la commission estime qu'une planification durable du territoire à l'échelle du bassin versant serait nécessaire. La commission considère qu'une meilleure implication de l'ensemble des parties prenantes de la société civile, incluant les riverains, pour l'identification et la mise en œuvre concertée de solutions afin de contrer les inondations de la rivière Lorette, contribuerait à l'optimisation des mesures à mettre en place en conformité avec le principe *participation et engagement* de la *Loi sur le développement durable*.

Pour la commission, l'utilisation de murs anti-crues ou l'endiguement apparaissent être des solutions curatives et elles ne sauraient être des réponses durables en matière d'aménagement. Une approche de prévention en matière de planification et de développement du territoire, plus respectueuse des milieux naturels, pourrait permettre d'assurer une meilleure protection de la population, et ce, dans une perspective de développement durable.

Rappelons qu'au cours de la première partie de l'audience publique la commission a tenu trois séances publiques à L'Ancienne-Lorette. En deuxième partie, une séance publique a permis à la commission d'assister à la présentation de sept mémoires. Au total, huit mémoires lui ont été déposés par des personnes, des groupes, des organismes et des municipalités intéressés par ce projet.

LA DISPONIBILITÉ DU RAPPORT

Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de réaménagement de la rivière Lorette – secteur du boulevard Wilfrid-Hamel – à Québec et L'Ancienne-Lorette* par l'Agglomération de Québec est maintenant disponible. Vous pouvez le consulter dans les centres de documentation du BAPE, dans

les centres de consultation ouverts dans le milieu visé de même que dans le site Web du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca**.

[Rapport](#)

[Sommaire](#)

[Avis et constats](#)

– 30 –

Source : Luc Nolet
Conseiller en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 535
luc.nolet@bape.gouv.qc.ca